



TUTEUR DEPOT PLAINTE ABUS DE FAIBLESSE

Par **LEJUSTE**, le **01/10/2013** à **08:43**

Bonjour,

j'étais tuteur de ma mère , suite à un contentieux familial un tuteur hors famille a été nommé par le juge des tutelles.

Mes comptes de gestion ont été contrôlés par le greffier en chef du tribunal, gestion sans faute .

Mais aujourd'hui le tuteur a déposé une plainte sur moi auprès du procureur pour abus de faiblesse .

Quelqu'un peut-il répondre à ma question suivante.

Ce tuteur actuel de ma mère a-t-il les prérogatives personnelles et professionnelles de déposer une plainte contre moi sur mes comptes de gestion antérieurs à sa prise de fonction ?
Le procureur ne fait-il pas une erreur de procédure en faisant suite à cette plainte ?

Merci à tous pour votre réponse.